

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

INSCRIPTION

Toute inscription à l'une des formations proposées par le Pôle des Microtechniques constitue une commande ferme (ordonnance n°2005-731 du 30 juin 2005). Toutefois, le nombre de places est limité : l'inscription est sous réserve de places disponibles.

CONVOCATION – CONVENTION

Dix jours avant le début de la session, une convocation précisant dates, horaires et lieu est adressée à chaque inscrit par l'intermédiaire de l'entreprise, ainsi que la convention de stage.

CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Une facture est envoyée après réception de l'inscription et payable à 30 jours, au plus tard avant la tenue de la formation. La réception du règlement confirme l'inscription définitive. En cas d'inscriptions multiples (au sein de la même société), une facture globale sera éditée, incluant le tarif préférentiel des personnes supplémentaires, le cas échéant.

ABSENCES EN COURS DE FORMATION

En cas d'absence totale ou partielle en cours de formation, pour quelque motif que ce soit, le coût de la formation est dû en totalité par l'entreprise. Les heures non réalisées seront facturées directement à l'entreprise (et non à l'organisme de gestion des fonds). Cette dépense n'est pas déductible de la participation de l'employeur.

ABANDON / ANNULATION PAR L'ENTREPRISE

Toute annulation, 10 jours calendaires ou plus avant le démarrage de la session, fera l'objet d'une facturation par le Pôle des Microtechniques de 30 % HT du montant total de la formation, ceci pour couvrir les frais déjà engagés (non imputables au titre de la formation continue).

Pour tout désistement de l'entreprise ou du stagiaire à moins de 10 jours calendaires avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, pour quelque motif que ce soit, le coût de la formation sera dû en totalité par l'entreprise. Ce montant n'est pas imputable sur le budget de formation de l'entreprise.

INEXÉCUTION DE LA CONVENTION

Le Pôle des Microtechniques se réserve le droit de reporter une session ou de l'annuler jusqu'à 7 jours calendaires avant le début du stage, pour des raisons pédagogiques ou d'organisation, sans qu'aucune indemnité ne soit due au client. Les frais d'inscription déjà réglés seront entièrement remboursés au client.

ATTESTATIONS

Une attestation de formation sera envoyée à l'issue de la formation par mail, sous réserve de la réception du paiement et du/des questionnaires d'évaluation.

PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME PARITAIRE COLLECTEUR AGRÉÉ

Une prise en charge nominative (ni échange, ni cession avec un collaborateur possibles) peut être demandée auprès de l'OPCA dont dépend l'entreprise. Dans ce cas, l'inscription, mentionnant la demande de prise en charge, doit être effectuée avant le 13 juillet 2019 pour un règlement direct par l'OPCA. Si la demande de prise en charge n'est finalement pas assurée par l'OPCA, le paiement est dû en totalité par l'entreprise. Passé la date limitée du 13/07/19, l'entreprise devra régler la totalité du montant de l'inscription avant la tenue de la formation et solliciter la prise en charge correspondante à son OPCA ultérieurement.

RESPONSABILITÉ

Pendant la durée de la formation, les stagiaires sont placés sous l'autorité du Directeur du Pôle des Microtechniques et sont tenus de respecter le règlement intérieur de la structure d'accueil et les horaires applicables dans l'établissement.

SITUATION DES STAGIAIRES

L'entreprise signataire déclare que la personne inscrite à la formation se trouve dans la situation de salarié lié par un contrat de travail et fait son affaire personnelle des conséquences résultant éventuellement de la perte de cette qualité en cours de formation.

Pendant la formation, les stagiaires sont rémunérés selon les conditions prévues par la loi.

RÈGLEMENT

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure des demi-journées de formation.

Le stagiaire est tenu de se présenter dans une tenue vestimentaire correcte.

Le Pôle des Microtechniques se réserve le droit de modifier en partie de programme annoncé pour des raisons pédagogiques ou d'organisation.

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions de participation détaillées ci-dessus.